

Image not found or type unknown



Le grand excès de vitesse supérieur à 50km/h : contravention ou délit si récidive

Actualité législative publié le 11/05/2024, vu 591 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le grand excès de vitesse supérieur à 50km/h : contravention de 5^e classe et tribunal de police ou délit si récidive et alors là c'est le tribunal correctionnel + Forum Légavox

PAR AVOCAT :

<https://www.franck-cohen-avocat.fr/delit-permis/vitesse/grand-exces.html>

DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18509>

FORUM :

https://www.legavox.fr/forum/routier/grand-exces-vitesse-sanctions_162187_1.htm